

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE

**Objet de l'enquête publique prescrite par arrêté
n°057-200067957-20230713 du président de la
Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de
Pange :**

**Elaboration du zonage d'assainissement intercommunal de la
Communauté de la Communes Haut Chemin – Pays de Pange**

Date de l'enquête publique : du mardi 29 août 2023 13h30 au samedi 30 septembre 2023
12h00, pour une durée de 33 jours.

Siège de l'enquête publique : Siège administratif de la Communauté de Communes Haut Chemin-
Pays de Pange, 1 bis route de Metz, 57530 PANGE

Nom des membres de la commission d'enquête désignés par décision E 23000032/67 du président du tribunal administratif de Strasbourg :	Identité de la personne responsable du projet :
Madame Marthe CHAUSSEC, présidente Monsieur Marc ALLENO Monsieur Alain GERRIET	Monsieur le président de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange

Consultation du dossier d'enquête publique et observations :

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en version papier et dématérialisée au siège administratif de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support dématérialisé sur le site dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-cchcpp>, ainsi que sur le site de la communauté de communes : <https://www.cchcpp.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur :

- Les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête ;
- Par courrier postal adressé à madame la présidente de la commission d'enquête publique, siège administratif de la CCHCPP, 1 bis route de Metz, 57530 Pange ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-cchcpp>;
- Par courriel à l'adresse suivante : zonage-assainissement-cchcpp@mail.registre-numerique.fr

Permanences de la commission d'enquête :

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations et propositions orales et écrites présentées par les administrés aux dates, horaires et lieux suivants :

Mairies	Dates	Heures de permanence
BURTONCOURT	Mardi 29 août 2023	13h30-15h00
FAILLY	Mardi 29 août 2023	15h45-17h15
PANGE	Jeudi 31 août 2023	10h30-12h00
MARSILLY	Jeudi 31 août 2023	14h00-15h30
SAINT-HUBERT	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023	17h00-18h30
LES ETANGS	Lundi 04 septembre 2023	10h30-12h00
COLLIGNY-MAIZERY	Lundi 04 septembre 2023	14h00-15h30
VIGY	Jeudi 07 septembre 2023	14h45-16h15
VRY	Jeudi 07 septembre 2023	17h00-18h30
BAZONCOURT	Vendredi 08 septembre 2023	14h00-15h30
SANRY-SUR-NIED	Vendredi 08 septembre 2023	17h00-18h30
SANRY-LES-VIGY	Lundi 11 septembre 2023	09h30-11h00
COURCELLES-CHAUSSEY	Mardi 12 septembre 2023	13h45-15h15
RAVILLE	Mardi 12 septembre 2023	16h30-18h00
GLATIGNY	Mardi 12 septembre 2023	15h00-16h30
OGY-MONTOY-FLANVILLE	Mardi 12 septembre 2023	17h30-19h00
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	Mardi 19 septembre 2023	14h00-15h30
RETONFEY	Mardi 19 septembre 2023	16h15-17h45
VILLERS-STONCOURT	Jeudi 21 septembre 2023	17h15-18h45
MAZEROY	Jeudi 21 septembre 2023	14h30-16h00
SILLY-SUR-NIED	Vendredi 22 septembre 2023	18h00-19h30
COURCELLES-SUR-NIED	Vendredi 22 septembre 2023	15h00-16h30
SORBIEY	Vendredi 22 septembre 2023	17h30-19h00
HAYES	Lundi 25 septembre 2023	14h00-15h30
SAINTE-BARBE	Lundi 25 septembre 2023	16h15-17h45
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	Mercredi 27 septembre 2023	10h30-12h00
COINCY	Mercredi 27 septembre 2023	14h00-15h30
SERVIGNY-LES-RAVILLE	Mercredi 27 septembre 2023	17h00-18h30
SIEGE CCHCPP	Samedi 30 septembre 2023	09h00-10h30

Consultation, publicité du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées au siège de la CCHCPP aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public, dans chacune des communes et sur le site de la communauté de communes, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.